

Le Conseil d'Administration élu lors de la dernière Assemblée générale 2022

**Président:**

Thierry PINEAU

**Vice-Président:**

Xavier KRUGER

**Trésorier:**

Michel CHASSIER

**Membres:**

Marie-Paule BEAUVOIR,

Jean-Luc SEVAULT,

Gérard LECOMTE

**Nos permanences**

**UFC Que Choisir**

**41**

**BLOIS**

**Maison des associations**

17 rue Roland Garros  
Tél. : 02 54 42 35 66  
sur RDV Mer. 14-17h Sam. 9-12h  
accueil téléphonique du lundi au vendredi :8h30-12h30

**Maison de la Justice et du Droit**

3 place Lorjou BLOIS  
le jeudi 10h-12h sur RDV au 02.54.45.16.16

**VENDOME**

**Pôle d'Accès au Droit**

37 av Georges Clemenceau, sur RDV : Me. 10h-12h/14h-17h Sam.9h-12h  
Tél. : 02 54 73 91 53

**MONDOUBLEAU**

**Maison de Services des Collines du Perche**

Tel : 02 54 80 85 80 sur RDV

**ROMORANTIN**

**Point d'Accès au Droit**

2 bis place du Château le lundi de 14h à 17h sur RDV au 02 54 96 97 85

# UFC Que Choisir 41

« Défendre les consommateurs est notre devoir quotidien. »

## ESPRIT CONSO n°102

### JANVIER 2023



Chères Adhérentes, Chers Adhérents,

L'UFC-Que Choisir du Loir et Cher vous remercie pour votre fidélité, et avec toute l'équipe des bénévoles de notre association j'ai le plaisir de vous présenter tous nos voeux pour cette nouvelle année !

Dans ce nouveau numéro Esprit Conso nous exprimons notre satisfaction après les élections chez les bailleurs sociaux ; nous sommes maintenant représentés avec des élus chez chacun des 3 bailleurs du département. Nous serons donc plus proches des locataires pour mieux les défendre.

Et puis vous avez dû recevoir chacun dans vos boites aux lettres respectives les nouvelles consignes de tri des déchets ; nous rappelons dans ce document les consignes sur les territoires et agglomérations de Blois, Vendôme et Romorantin.

En ce qui concerne le secteur de Mer et le Val de Cher, la SMIEETOM qui gère les déchets sur ces secteurs nous informe poursuivre l'organisation mise en place en 2022.

Ensemble, soyons vigilants, et consommons responsables.

Dernière minute : notre prochaine Assemblée Générale aura lieu le 31 mars en présentiel à Blois.

Le Président Thierry PINEAU

### L'UFC Que Choisir 41 remporte majoritairement les élections des 3 bailleurs sociaux du Loir et Cher

Les élections des représentants des locataires au conseil d'administration des bailleurs sociaux viennent tout juste de s'achever. Dans le département, **3F Centre-Val de Loire, Terres de Loire Habitat et Loir-et-Cher Logement** sont concernés par ces élections.

Les candidats élus permettent de faire entendre la voix des locataires auprès des bailleurs sociaux et de participer aux décisions prises sur différents dossiers : **les travaux à mener, l'entretien des parties communes, évolution du prix des loyers, la maîtrise des charges**, etc. Les représentants des locataires de bailleurs sociaux sont élus pour une durée de quatre ans.

#### L'UFC 41 rafle largement la mise !

En 2018, l'UFC 41 était déjà représentée auprès de Terres de Loire Habitat et Loir et Cher Logement à l'instar de 3F Centre-Val de Loire où elle n'avait pu constituer de liste de candidats.

En 2022, l'UFC 41 conforte non seulement sa présence chez les 2 premiers bailleurs sociaux mais rentre au Conseil d'Administration de 3F Centre-Val de Loire avec des scores largement honorables.

Bailleur social	% des exprimés	Nombre de sièges	Administrateurs UFC
3F Centre-Val de Loire	43.59 %	1	Charlyne Allouard
Terres de Loire Habitat	57.68 %	2	Nadia Romiant André Thimothe
Loir-et-Cher Logement	59.89 %	2	Bernard Parnaud Lorène Grégoire

Félicitations et bon courage aux nouveaux administrateurs.

## Les consignes de tri

### LES EMBALLAGES ET LES PAPIERS

Tous les emballages (plastique, métal, carton) et les papiers se trient !

Ils sont à déposer bien vidés, en vrac et non emboîtés dans le bac jaune ou le conteneur de tri.



### Qu'est-ce qu'un emballage ?

C'est ce qui contient un produit. Il sert à le protéger et à le transporter.



### LE VERRE

Tous les emballages en verre se trient : bouteilles, flacons, pots et bocaux.

Ils sont à jeter bien vidés dans le conteneur de tri.



PAS DE DÉPÔT ENTRE 20H ET 8H POUR LA TRANQUILLITÉ DU VOISINAGE



### Et + de déchets recyclés, c'est + de matières à réutiliser !



**1 tonne de plastique recyclé**

=

**670 L d'eau économisés**  
ce qui équivaut à 15 cycles de lave-linge.

**2 tonnes d'économie de CO2**  
ce qui équivaut à 21 500 km parcourus par une voiture neuve.

### LES ORDURES MÉNAGÈRES

C'est tout ce qui reste une fois qu'on a trié les déchets :

- les objets en plastique (brosse à dent, figurine et jouet, briquet, assiette, gobelet et couvert en plastique...),



- les déchets de nettoyage (sac aspirateur, poussière, lingette, essuie-tout, mégot de cigarette, cendre, litière...),



- les déchets d'hygiène (couche, coton tige, coton démaquillant, protection hygiénique, pansement, gant, masque, mouchoir...),



- les os, arêtes et coquillages, les restes de viande et de poisson.



Ces déchets sont à jeter dans des sacs poubelles fermés, avant d'être déposés dans le bac gris ou les conteneurs enterrés.

Ils seront acheminés à l'unité de valorisation énergétique Valcante pour incinération. L'énergie ainsi récupérée permet de produire de l'électricité.



### LES BIODÉCHETS

Ce sont tous les déchets d'origine végétale de la cuisine, les restes de repas après cuisson, et les petits végétaux du jardin. Pour ces déchets, Agglopolys peut vous mettre à disposition gratuitement un composteur ou un lombricomposteur.



### LES TEXTILES ET CHAUSSURES

Les vêtements, le linge de maison, les chaussures sont à déposer propres, secs et dans des sacs fermés dans l'une des 80 Habits box. Une nouvelle vie leur sera offerte (don, réparation, recyclage).

Vous pouvez aussi faire un don auprès d'associations (Croix Rouge, Secours populaire, Secours catholique...).



## Depuis janvier 2023 : Le tri des déchets dans le Vendômois



TOUS LES EMBALLAGES

**SE TRIENT**

ET TOUS LES PAPIERS

**SE RECYCLENT !**



Depuis un an, ValDem a mis en place l'extension des consignes de tri pour son territoire, et permet ainsi la simplification du geste de tri.

Plus besoin de se poser de question : si c'est un emballage, qu'il soit en plastique, en carton ou en métal, il se trie dans le bac jaune.

Et au 1<sup>er</sup> janvier 2023, cette extension des consignes de tri sera généralisée sur toute la France !

Quelques bonnes pratiques pour un

**Tri efficace**

- ✓ Inutile de laver mes emballages, il suffit de bien les vider
- ✓ J'aplatis les bouteilles, cartonnets, briques alimentaires dans le sens de la longueur
- ✓ Je dépose mes emballages en vrac dans mon bac, sans les imbriquer
- ✓ Je ne froisse pas le papier, et je ne le déchire pas non plus
- ✓ Je sépare bien les emballages par matière :  
→ Ex : Je retire la barquette en plastique de la boîte en carton

**Et je mets le tout en vrac dans mon bac jaune**

[www.valdem.fr](http://www.valdem.fr)

Val.dem41

valdem\_41



APPLI :  
Mes déchets - ValDem

## Depuis janvier 2023 : Le tri des déchets le Romorantinais



**JE RÉDUIS MES DÉCHETS!!**



**Je lutte contre le gaspillage alimentaire.**

**Je composte mes déchets :**  
de cuisine et de jardin.

**Je prolonge la vie de mes objets :**  
j'entretiens et je répare, je donne, troque, vends les objets qui ne me servent plus mais qui sont encore en bon état.

**Je choisis des produits solides, éco-conçus, durables et réparables.**

**Je choisis des produits pas ou peu emballés.**  
(vrac, grand conditionnement, à la coupe)

**Je colle un autocollant STOP PUB**  
sur ma boîte aux lettres, je consulte la publicité en ligne.

CITEO [www.ccrm41.fr](http://www.ccrm41.fr)

**MON MÉMO TRI**

**CHEZ VOUS, TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT**



dechets.menagers@ccrm41.fr  
02 54 94 41 71



